

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Châtillon- d'Azergues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Marconnet, Maire.

Présents :

- Mesdames BARRAT Martine, DUPAS Michèle, GALLON Edith, LACONDEMINE Valérie, LARGE Isabelle, VARRAUX Rachel, VERAUD Régine et VIAL Martine.
- Messieurs BORNARD Charles, BRET Olivier, CHAVAGNON Christophe, CRUVEILLER Pascal, FOUILLET Bruno, LOIZEMANT Frédéric, MARCONNET Bernard et PEROL Anthony.

Absents excusés :

- Madame Michelle Jarrige,
- Messieurs Gilles Belin, Nicolas Bogen

Quorum : 16

Date de convocation : 13 septembre 2015.

Monsieur Fouillet a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)

15092101

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les obligations en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ont évolué, et que la loi accorde plus de temps aux collectivités pour mettre leurs ERP en conformité. Pour bénéficier de ce délai, elles doivent prendre des engagements fermes à travers un agenda d'accessibilité programmée qui sera soumis au Préfet.

Le Maire propose d'adopter et de soumettre au représentant de l'État l'agenda d'accessibilité programmée ci-joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article UNIQUE : DÉCIDE d'adopter l'agenda d'accessibilité programmée ci-joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

15092102

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 mai 2013 portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ».

Il présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article UNIQUE : d'approuver la Charte de Développement Durable 2015-2018 (*Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »*)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC)

15072003

Le Maire rappelle au Conseil municipal que différentes manifestations ont été prévues pour la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'édification du monument commémoratif aux Cinquante-deux Fusillés du Pont-de-Dorieux. Ces cérémonies auront lieu les 14 et 18 octobre 2015.

L'ONAC se propose de participer financièrement à l'organisation de ces manifestations, et il convient de déterminer par convention les modalités de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ONAC pour l'organisation des cérémonies commémoratives des 14 et 18 octobre 2015.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.